

## COREP

Le reporting réglementaire **COREP** fixant les exigences prudentielles applicables aux établissements assujettis a été créé en 2007. Ce reporting trimestriel restitué aux autorités de supervision bancaire est issu des réformes Bâle II puis Bâle III menées en Europe (ratio de solvabilité, ratios de liquidité et ratio de levier).

Depuis 2014, à la suite de la mise en place du mécanisme de surveillance unique (MSU), de la Directive CRD IV et du CRR, une version COREP v2 est applicable à l'ensemble des établissements financiers au niveau européen.

### Contexte

Après la crise de 2008, l'harmonisation du cadre de reporting réglementaire prudentiel **COREP** est devenue une priorité des superviseurs bancaires européens appuyée par une volonté politique des Etats membres.

Dans ce contexte et notamment depuis 2014, les interventions du régulateur se traduisent par un renforcement significatif du dispositif de surveillance des institutions financières, des banques et des marchés.

Dans le cadre de la mise en application de la directive CRD IV et du règlement CRR, le régulateur réaffirme donc cette volonté d'harmonisation, de convergence des états réglementaires et de régulation du secteur bancaire.

La mise en œuvre des dispositions liées au reporting COREP permet aux établissements assujettis de mener une réflexion sur les conséquences stratégiques et durables liées aux changements en matière d'organisation et de systèmes d'information.

Mise en application : **2008**, nouvelle version en **2014**

### Programme

#### Contexte réglementaire

- Origine du COREP
- Exigences réglementaires et supervision
- Bâle III et solvabilité

#### Analyse et revue fonds propres prudentiels

- Composition des fonds propres
- Exigences accrues : seuils réglementaires et coussins
- Revue détaillée des états de reporting CA

#### Risque de crédit, risque opérationnel et risque de marché

- Revue détaillée du risque de crédit et des états CR

- Principes du risque opérationnel et des états OR
- Revue et compréhension du risque de marché et des états MKR

#### Modalités de restitution du déclaratif

- Production des états COREP
- Cohérence du processus de production et délais de restitution

#### Conclusion et perspectives

- Impacts et échanges sur la mise en œuvre du COREP
- Retours d'expérience

## Modalités

### Objectifs

- Comprendre l'origine et les concepts du reporting COREP
- Analyser le ratio de solvabilité
- Préparer les différents métiers à la production du déclaratif
- Anticiper les évolutions
- Perspectives

### Profil des participants :

- Directeur financier, Directeur comptable, Directeur des risques
- Managers et collaborateurs des filières comptables et risques
- Responsable reporting réglementaire bancaire

### Durée et lieu de la formation :

- 1 journée (7h)
- Sur site (intra) ou au sein de locaux du cabinet VNCA (inter)

Ce programme peut faire l'objet d'adaptation, notamment en fonction de vos demandes spécifiques, du profil des participants et de la structure des établissements.

Consultez-nous pour tous renseignements :

**Nous contacter**

<b>Téléphone</b>	<b>+33 (0)1 42 65 90 61</b>
<b>Formulaire à renseigner</b>	Société : Nom : Fonction / Service : Tél. : Email : Message :
<b>Adresse courriel</b>	<a href="mailto:formation@vnca.fr">formation@vnca.fr</a>